

## État et hétérogénéité : ERIC et le MPPE

Robert Delorme

Number 17, Fall 1991

Régulation et problèmes contemporains

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002149ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002149ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Delorme, R. (1991). État et hétérogénéité : ERIC et le MPPE. *Cahiers de recherche sociologique*, (17), 153–183. <https://doi.org/10.7202/1002149ar>

Article abstract

The search for a unified principle to account, from an economic point of view, for the presence of the state, imposes a compromise between the necessary simplifications of a theoretical framework and the operational and comparative requirements of empirical work. With a complex object, uncertainty and ignorance are the rule, and they impose a specific heuristic strategy. The problem must be constructed methodically so that, in a further stage, it becomes possible to delimitate the space of relevance, necessarily local, of the framework. The Complex Integrated Relational State approach (ERIC) and the concept of Mode of Public Presence in the Economy (MPPE) proposed in this article offer a first answer to the vast programme opened by this perspective.

# État et hétérogénéité: ERIC et le MPPE

---

Robert DELORME

## Introduction

ERIC ou l'état relationnel intégré complexe, MPPE ou le mode de présence publique en économie : ces deux expressions concentrent en elles la matière de ce texte. A la connaissance de l'auteur, elles sont nouvelles. Le but poursuivi ici sera de les rendre moins étranges et d'en faire ressortir l'intérêt comme concepts dont la signification s'apprécie par rapport à leur contexte. Ce contexte est, au sens large, celui de l'économie, de la sous- discipline connue comme l'économie publique, et de la théorie de la régulation.

### Le défi de l'hétérogénéité.

L'état présente à l'analyse en sciences sociales un obstacle qui s'exprime en un mot: l'hétérogénéité. L'économiste n'échappe pas à cela. Objet multidimensionnel, l'état pose un défi non résolu aux modes d'analyse habituels.

Pas plus que d'autres approches, la théorie de la régulation n'offre une théorie de l'état, comme elle n'offre d'ailleurs pas de théorie de la société, ni de théorie des prix, des revenus, de la production, etc. La mention d'une théorie de la société n'est pas fortuite. A bien y réfléchir, si l'on accorde quelque poids à l'édification historique du contexte dans lequel nos décisions baignent, la première donnée n'est-elle pas celle de la construction concomitante de la société et de l'état modernes à partir de la fin du Moyen-Age en Angleterre et en France ? La quête d'une théorie de l'état est alors du même ordre que celle d'une théorie de la société. Remarquons à cette occasion que "société" ne recevant pas de majuscule dans l'usage courant du français, on ne voit pas de raison logique pour qu'il en aille différemment avec "état".

Ainsi il n'existe pas de théorie achevée de l'état au sein de l'approche de la régulation. A l'instar de la régulation elle-même, considérée en tant qu'approche originale, cette absence de théorie complète est peut-être le prix à payer pour la prise en compte de la nature historique des phénomènes étudiés et pour le caractère interdisciplinaire du regard porté sur eux. Les travaux théoriques sur l'état sont donc

un chantier ouvert. Ce texte a pour seul but de présenter quelques matériaux de ce chantier.

Il repose sur une hypothèse initiale tirée de travaux antérieurs<sup>1</sup> et renforcée depuis lors : objet multidimensionnel, l'état ne peut être réduit d'emblée à un schéma calculable. C'est la raison pour laquelle toute approche déductive de l'état ne peut en saisir l'hétérogénéité. A l'inverse, l'accumulation d'observations empiriques ne fournit pas non plus d'emblée un fil conducteur à partir duquel l'enchevêtrement des relations observables entre l'état et l'économie deviendrait intelligible. La complexité règne. Elle impose la modestie à qui veut être conséquent. Cela signifie ne rien avancer qui ne puisse être contrôlé de manière externe. Cela suppose une démarche articulant observation, théorisation et plausibilité des énoncés. Pour l'objet qu'est l'état en économie, l'expérience suggère fortement qu'il ne semble pas exister de meilleur juge de paix obligeant au respect de cette règle que la comparaison internationale.

Une heuristique plutôt qu'une algorithmique.

A l'instar de tout objet de connaissance, l'état en économie exige l'élaboration d'une représentation fondée sur un langage ouvrant la voie à la théorisation nécessaire. Une bifurcation apparaît ici dans la stratégie de théorisation. Soit elle s'appuiera sur des théorisations disponibles, qu'elle cherchera alors à étendre, à illustrer ou à vérifier. Cela suppose des théories disponibles appropriées au but poursuivi. Le cas type est celui des algorithmes de calcul économique, privé ou public, appropriés à des questions "petites", en environnement stable. Le calcul financier en est un exemple clair. Par extension on appellera algorithmique tout raisonnement fondé sur un schéma calculable ou vérifiable préalablement disponible.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, notamment sur des problèmes de grande dimension en présence d'instabilité, l'incertitude et la méconnaissance sont la règle. On doit à Herbert Simon d'avoir systématisé et rendu légitime cette option sous le nom de rationalité procédurale : le raisonnement trouve sa cohérence dans la procédure suivie, qui devient une procédure de découverte, une heuristique. Le chercheur, l'économiste, est, devant sa décision à prendre quant au choix entre théories et au choix d'une stratégie de recherche, dans la même situation que n'importe quel individu. Soit "il sait", et l'algorithmique suffit. Soit il ne sait pas et l'heuristique s'impose.

L'option suivie dépend de la question de recherche, de l'intention. La question posée ici est celle de la présence d'un principe unificateur au sein de l'immense

---

<sup>1</sup> R. Delorme et C. André, *L'Etat et l'économie*, Paris, Seuil, 1983.

enchevêtrement apparent par lequel se manifeste la présence de l'état en économie<sup>2</sup>. Cette question a certainement peu de sens pour quiconque pose le problème en termes algorithmiques, déductifs. Compte tenu de l'insigne faiblesse méthodologique des procédures de contrôle de la pertinence des énoncés en économie, l'expérience montre quel pouvoir d'attraction s'attache aux théories simples, spectaculaires, faisant scientifique et prêtes à l'emploi. Le scientifique en économie est un grand impatient. L'option retenue ici est de prendre au sérieux la multidimensionnalité de l'état. Le schéma susceptible d'en rendre compte est à construire. Et la théorisation doit se soumettre à un contrôle. Sur ce sujet, le meilleur juge de paix réside sans doute dans la comparaison internationale.

L'absence du test de la comparaison internationale dans l'étude de la logique d'ensemble de la place et du rôle de l'état ôte à l'exercice de théorisation scientifique ce qui est sa raison d'être même, s'exposer à la confrontation raisonnée avec le monde, seule façon pour la théorisation de prétendre être opératoire. Telle est la raison pour laquelle l'état demeurera encore longtemps un vaste chantier. Nous nous garderons de claironner une théorie algorithmique de l'état. En revanche, le labourage du sillon heuristique permet aujourd'hui de proposer un cadre et un programme.

Le thème du développement économique et de la place qu'y tient l'état offre un levier utile pour notre propos. Il porte sur une question d'ordre structurel qui peut être abordée sous l'angle historique et sous l'angle comparatif, qui permet de mettre en évidence des traits que l'approche économique traditionnelle soit ignore, soit traite comme anomalies alors qu'ils sont au coeur d'une réalité qu'il semble de plus en plus difficile de négliger, celle de configurations des relations état-économie propres à chaque pays.

Nous présentons dans la première et la deuxième section un constat. Il part de la question suivante: peut-on tirer des enseignements de l'histoire de l'intervention publique en France et dans d'autres pays industrialisés pour le problème actuel du rôle de l'état et du marché dans le développement économique ? Les expériences réussies de développement révèlent toutes un engagement dans l'économie de marché. Mais les pratiques en sont très variables d'un pays à l'autre. Elles désignent des mélanges de logiques marchandes et autres qu'il paraît approprié de considérer non comme des impuretés ou des anomalies mais qui composent des blocs de complémentarités spécifiques méritant d'être étudiés comme des objets en propre. Cela requiert un appareillage conceptuel renouvelé, présenté dans la dernière section.

## **1 Des logiques contrastées dans l'histoire. De l'État circonscrit à l'État inséré**

---

<sup>2</sup> R. Delorme et C. André, *op. cit.*, 1983.

L'étude historique, en période séculaire, des relations état-économie en France avait fait apparaître la présence de "paquets" de régularités sur certaines périodes entrecoupées de la disparition plus ou moins rapide de régularités clés à un moment donné ouvrant une phase d'instabilité. Dans le passé les phases d'instabilité ont toujours été suivies de l'émergence d'une nouvelle stabilité. C'est à ces périodes de relative régularité et stabilité que nous avons donné le nom de configurations caractéristiques de la relation état-économie<sup>3</sup>.

C'est l'étude sur la France qui a fourni la matière à l'élaboration d'une hypothèse générale, selon laquelle les sociétés dominées par l'extension et l'intensification de la logique capitaliste connaissent dans leur évolution historique, à des degrés variables, le passage d'une configuration d'état circonscrit à une configuration d'état inséré. Cela vaudrait pour le moment capitaliste, à l'échelle historique. Ce mouvement succède lui-même à une longue période qui remonte aux origines de l'état moderne, au XIII<sup>e</sup> siècle. La figure qui s'était alors imposée en France fut celle que nous avons appelée "économie soumise" dont le type caractéristique fut le colbertisme. Elle prévalut sans conteste jusqu'à la Révolution française. Il s'ensuivit plusieurs décennies d'instabilité, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

A la configuration d'économie soumise succède au XIX<sup>e</sup> siècle ce qui a été appelé "l'Etat circonscrit", laquelle a fait place, après une transition allant de la Première Guerre mondiale à la Deuxième Guerre mondiale, à la configuration de l'état inséré sous laquelle nous vivons. Le qualificatif "inséré" se comprend mieux par référence à l'état "circonscrit" qui le précède.

L'état circonscrit est une configuration dans laquelle un mouvement d'autonomisation de l'économie par rapport au social et à l'état réussit à s'imposer comme nouvelle logique dominante. Le mouvement d'industrialisation s'accompagne d'une recherche de diminution des entraves réglementaires et coutumières et d'appel à l'état quand cela est jugé nécessaire, le cycle des affaires imposant sa loi. Ainsi, les traits principaux de l'état circonscrit, qui le différencient de la configuration précédente, résident dans la soumission de l'état au cycle des affaires, dans sa soumission à une contrainte monétaire et financière (étalon-or, droit budgétaire contraignant, remboursement effectif de la dette publique, faible inflation) et dans la mise en place d'un droit laissant la voie libre à l'extension de la relation salariale. Cette dernière appellera à son tour une intervention publique en vue de défendre l'ordre public, non en reconnaissance d'une nature spéciale des conflits sociaux. L'état se trouve ainsi délimité, *circonscrit*, par rapport à un cadre d'activité économique autonome ou autonomisée, réputée libre. Cela est un changement radical par rapport à la situation antérieure. Mais l'état protège l'industrie et l'agriculture, est un débouché de premier ordre de l'industrie, contrôle

<sup>3</sup> R. Delorme et C. André, *op. cit.*, 1983.

un ensemble d'activités et fournit un débouché rentable à la banque et à l'épargne grâce à son endettement permanent en période de quasi stabilité des prix. Ainsi, contrairement à un stéréotype tenace, l'état est loin de ne pas intervenir en économie. Il est simplement circonscrit. Cela vaut jusqu'à la première guerre mondiale et à l'entre-deux-guerres.

Une nouvelle configuration s'impose après la deuxième guerre mondiale, que nous avons proposé de qualifier "état *inséré*". A la suite de la crise de l'entre-deux-guerres et de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements sont apparus comme portant la responsabilité de la stabilisation macro-économique. Cela a été commun à tous les pays industrialisés. Une nouvelle forme de gestion monétaire, une préoccupation nouvelle à l'égard de l'emploi, de la main d'oeuvre, de l'inégalité et de la croissance furent les traits dominants qui entourèrent le développement de l'ainsi dénommé "état-providence", terme confus qui masque le fait que le changement ne porta pas seulement sur le welfare mais sur l'ensemble des champs de régulation. Il en résulta une logique nouvelle, non plus celle d'un état subordonné et délimité par rapport à la sphère du marché comme précédemment, mais d'un état tenu responsable de l'équilibre macro-économique et de la croissance. En ce sens l'état est devenu inséré à la sphère économique. Cela posait peu de problèmes tant qu'une croissance vive et soutenue régnait. Le succès pouvait être attribué à la qualité de la coordination et de l'action gouvernementale. Cette tendance est restée cohérente tant que la force motrice a été l'accumulation domestique. Mais les pressions à la baisse de la rentabilité, l'exposition grandissante aux marchés mondiaux, les nouvelles formes de concurrence et le changement technologique figurent parmi les tendances nouvelles qui font apparaître la concurrence et la compétitivité internationales comme le défi principal. L'accumulation domestique doit s'adapter à cette logique nouvelle.

Au total, la notion de configuration ainsi établie sur la base de l'étude historique et empirique des relations état-économie et non des seules finances publiques, met en relief le caractère approximatif de la distinction commune entre l'état libéral et l'état interventionniste. Tout dépend des lunettes que l'observateur se donne. S'il se limite au budget de l'état central, les chances sont fortes de déboucher sur le couple libéral/interventionniste. S'il estime que pour trouver ce qu'il cherche il est préférable de ne pas regarder que sous les zones éclairées par une étroite orthodoxie de finances publiques, alors la notion de forme temporairement stable, particulière et identifiable de relations financières et non financières, quantitatives et qualitatives, à tous niveaux, entre l'état et l'économie, s'impose.

La succession des trois configurations se fait de manière très variable d'un pays à l'autre. En première approximation, sans détailler l'argumentation, il paraît raisonnable de considérer que la phase d'économie soumise s'achève beaucoup plus tôt en Angleterre qu'en France, l'état circonscrit y apparaissant lui-même dès le début du XVIIIe siècle. L'Allemagne en revanche semble avoir peu connu l'état circonscrit. Elle fut longtemps une mosaïque de principautés et villes avec un état autoritaire à part, la Prusse, et des formes communautaires très riches.

L'unification, puis la politique bismarckienne de la fin du XIXe siècle, jointes à l'enracinement fort de la décentralisation, allaient donner son visage particulier à l'insertion des formes publiques en Allemagne, qu'entrecoupera la phase pathologique du nazisme. Les Etats-Unis offrent l'exemple d'un pays à état circonscrit d'emblée, dès sa naissance, dominé par le modèle du marché, l'insertion apparaissant lors du New Deal.

L'insertion de l'état semble s'être imposée dans tous les pays industrialisés depuis la deuxième guerre mondiale. Cela signifie-t-il que l'hétérogénéité dont il a été question au début aurait disparu ou se serait amoindrie ? Les différences qui subsistent seraient-elles secondaires ? Si la réponse était positive, les études, notamment celles d'organismes internationaux comme l'OCDE, le FMI ou la Banque Mondiale, qui analysent les politiques économiques souhaitables en faisant comme s'il existait un modèle commun, mais jamais explicité, de la bonne politique économique, se trouveraient justifiées. Pour rendre encore plus claire, du moins nous l'espérons, cette question, une voie est offerte par la comparaison internationale fondée sur les stratégies d'industrialisation et de développement et le rôle attribué à l'état, que nous abordons dans le paragraphe suivant.

## 2 Des différences troublantes en comparaison internationale

Les thèmes de l'industrialisation et du développement économique et de la place qu'y tient l'état offrent un levier utile pour notre propos. Ils portent sur une question d'ordre structurel qui peut être abordée sous l'angle historique et sous l'angle comparatif, qui permet de mettre en évidence des traits que l'approche économique traditionnelle soit ignore, soit traite comme anomalies alors qu'ils sont au coeur d'une réalité qu'il semble de plus en plus difficile de négliger, celle de configurations des relations état-économie propres à chaque pays.

Ce qui suit est organisé autour de la réponse à la question : peut-on tirer des enseignements de l'histoire de l'intervention publique en France et dans d'autres pays industrialisés pour le problème actuel du rôle de l'état et du marché dans le développement économique ?

1) Le processus d'industrialisation en France a été irrégulier. Cela est un trait reconnu par la majorité des experts de l'histoire économique française<sup>4</sup>. La présence persistante d'une population nombreuse de paysans, de petits commerçants et de petites entreprises eut comme aboutissement la formation de compromis, eux-mêmes sources de rigidités et d'inerties dans la mobilité intersectorielle de la main d'oeuvre et dans celle du capital. Cela se produisit dans une société dont le caractère distinctif porte la marque de la construction ancienne d'un état fort et centralisé

---

<sup>4</sup> J. Zysman, *Political Strategies for Industrial Order. State, Market and Industry in France* Berkeley, Californie, University of California Press, 1977.

déjà là quand l'industrialisation s'imposa comme la force motrice majeure de la société. Un tournant décisif se produisit après la Deuxième Guerre mondiale. Il continue à défier l'observation et l'analyse. Chacun, semble-t-il, reconnaît le rôle important qu'y joua l'état. Mais des divergences nettes apparaissent dans l'appréciation de cette place<sup>5</sup>.

2) La France débuta son industrialisation avec retard par rapport à l'Angleterre, comme le fit la Prusse<sup>6</sup>. L'état était déjà présent dans beaucoup de domaines, certains directement reliés à l'industrialisation, d'autres ne l'étant que de manière plus indirecte (finance, enseignement, interventions sociales, marchés publics, armements, subventions et protection douanière). Les rythmes de croissance des dépenses publiques et de l'activité économique restèrent proches l'un de l'autre jusqu'à la Première Guerre mondiale, tant en France qu'en Allemagne<sup>7</sup>. Il convient toutefois de noter qu'une proportion plus grande des dépenses publiques allait aux fonctions sociales et économiques à cette époque en Allemagne. Et le niveau de production industrielle en Allemagne était nettement plus élevé qu'en France depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans les deux pays, les deux guerres mondiales et la crise des années trente tiennent une place énorme. En vérité, elles dirigent l'attention sur un aspect majeur des stratégies économiques qui devaient être suivies dans les deux pays après 1945. Elles furent conçues de part et d'autre en réaction contre la situation ayant précédé immédiatement, perçue comme une défaite d'un étatisme pervers en Allemagne et comme une défaite des parties archaïques et antimodernistes de la société en France. Il s'ensuivit un large consensus en faveur de la modernisation en France.

3) La période de la Libération fut décisive. Elle fut marquée par les nationalisations, par l'élaboration d'une planification nationale et par le rôle directeur que prit le ministère des finances (Direction du Trésor) dans l'affectation des ressources financières. Le Premier Plan (1946-1953) porta essentiellement sur six secteurs de base. Il illustra une orientation volontariste et discrétionnaire de l'état. Les plans suivants prirent une nature de plus en plus indicative et même marginale à partir des années soixante-dix<sup>8</sup>. Une orientation constante jusqu'aux années soixante-dix fut la promotion de la production domestique sans qu'il y eût

---

<sup>5</sup> J. J. Carre, P. Dubois et E. Malinvaud, *La croissance française*, Paris, Seuil, 1972; C. Kindleberger, *The Postwar Resurgence of the French Economy*, dans S. Hoffmann (dir.), *In Search of France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1963; R. F. Kuisel, *Capitalism and the State in Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981; J. Zysman, *op. cit.*, 1977; W. J. Adams, *Restructuring the French Economy. Government and the Rise of Market Competition since World War II*, Washington, The Brookings Institution, 1989; R. Delorme et C. André, *op. cit.*, 1983.

<sup>6</sup> A. Gerschenkron, *Economic Backwardness in Historical Perspective*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1962.

<sup>7</sup> R. Delorme et C. André, *op. cit.*, 1983.

<sup>8</sup> S. Estrin et P. Holmes, *French Planning in Theory and Practice*, London, G. Allen and Unwin, 1983.



une préoccupation équivalente pour la promotion de la concurrence et de la compétitivité des entreprises. Pourtant, les plans successifs et les programmes de politique économique insistèrent régulièrement sur le défi de la concurrence internationale et la nécessité d'une stratégie adaptée dès le démarrage de la Communauté Européenne en 1958. L'année 1958 constitue précisément le deuxième moment décisif de l'après-guerre.

4) D'autres tournants notoires ont été la fin de la décolonisation en 1962, les années 1981 à 1983 et l'accélération en cours de l'intégration européenne ponctuée par l'échéance emblématique du grand marché intérieur. En mai 1981, un gouvernement de gauche succéda au pouvoir à une majorité de droite qui avait gouverné le pays sans interruption depuis 1958. Il mit en œuvre un ambitieux programme de relance économique, à contre-courant des orientations restrictives de politique économique suivies dans la plupart des pays industrialisés. Les déséquilibres économiques s'en trouvèrent aggravés à un point tel qu'il apparut inévitable d'infléchir ces orientations, dans un climat dramatisé, en mars 1983, en décidant d'ancrer le franc au Système Monétaire Européen. L'évolution ultérieure a renforcé ce changement d'orientation en direction d'une plus grande ouverture extérieure. Des régularités profondes de l'économie française, présentes depuis des décennies, ont ainsi été érodées ou abandonnées, comme nous le montrons plus loin.

5) Quelle a été l'influence des politiques gouvernementales sur les changements profonds et durables, de nature structurelle, de l'économie française ? Selon une vision communément admise, cette influence fut déterminante. Le cliché de l'état tout à la fois omniprésent, omniscient et omnipotent en France est tellement fort qu'il peut sembler incongru de mettre en doute l'idée selon laquelle dans un contexte aussi interventionniste les mouvements majeurs de l'économie ne peuvent pas ne pas résulter de l'action consciente de l'état. Beaucoup, mais pas tous, de travaux d'historiens sur cette période tendent à surestimer la capacité de l'état. Apprécier d'une manière précise dans quelle mesure un changement structurel résulte d'une initiative gouvernementale est souvent délicat. Le cas le plus spectaculaire d'une liaison indiscutable est celui de la période de la Libération, jusqu'au début des années 1950.

Le constat d'ensemble est beaucoup plus mitigé. L'intervention publique dans l'industrie s'avéra efficace dans les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique, des chemins de fer, du matériel militaire, de l'espace, en offrant des débouchés abrités de la concurrence internationale. L'intervention de l'état connu l'échec lorsqu'elle eut pour but de promouvoir des secteurs plus ouverts à la concurrence et en innovation rapide tels l'électronique, l'informatique, la machine outil<sup>9</sup>. L'état joua un rôle important dans le financement de l'économie qui n'a toutefois pas été sans

---

<sup>9</sup> J. Zysman, *Governments, Markets and Growth. Financial systems and the Politics of Industrial Change*, Ithaca, Cornell University Press, 1983; E. Cohen, M. Bauer, *Les grandes manœuvres industrielles*, Paris, Belfond, 1985.

effets pervers, notamment par l'intermédiaire du coût du capital maintenu bas jusqu'aux réformes des années 1980.

On est ainsi en droit de se demander si les changements les plus profonds n'ont pas résidé dans les changements de comportements engendrés par l'ouverture à la concurrence internationale provoquée elle-même par la décolonisation, par la création de la Communauté Economique Européenne et par la récente accélération de sa mise en place. Cette évolution reçoit aujourd'hui un très large appui. Mais elle relève en grande partie d'orientations stratégiques de politique générale et étrangère<sup>10</sup>.

6) La comparaison internationale révèle de grandes différences entre pays. L'Italie a connu un taux de croissance similaire dans l'ensemble au taux français et a enregistré des changements structurels importants avec un état central faible. L'Allemagne est censée ne pas pratiquer de politique industrielle. Elle mit pourtant en oeuvre l'équivalent fonctionnel sous la forme de la "politique structurelle", mélange complexe d'implications publiques aux niveaux central et régional dans des programmes généralement horizontaux et non sélectifs.

Le cas des pays Est-asiatiques, Japon, Corée du Sud et Taïwan notamment est spectaculaire. Et le désaccord entre experts de l'étude de ces pays à propos du rôle de l'état dans leur développement est lui-même étonnant<sup>11</sup>.

Bien que l'orientation en faveur de l'économie de marché et d'une plus grande liberté dans les échanges se soit imposée, il existe de profondes différences dans la manière dont les économies nationales définissent le marché libre et le pratiquent. Le poids très fort des normes informelles au Japon, les traits persistants du "capitalisme organisé" allemand, notamment dans la forme de "l'économie de marché sociale", le "partenariat social" en Autriche, l'économie "négociée" des pays scandinaves, la présence étendue des formes locales de coopération et des réseaux informels en Italie, l'économie mixte à la française, fournissent des exemples de ces différences au sein d'économies par ailleurs toutes considérées comme étant des économies de marché. Ces traits désignent des spécificités durables, qui ont toutes leur fonctionnalité propre au sein du contexte particulier dans lequel elles se

---

<sup>10</sup> W. J. Adams, *op. cit.*, 1989.

<sup>11</sup> E. Vogel, *Japan as Number One. Lessons for America*, Cambridge, Harvard University Press, 1979; C. Johnson, *MITI and the Japanese Miracle*, Stanford, Stanford University Press, 1982; M. Morishima, *Why has Japan Succeeded?*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982; P. H. Trezise, "Industrial Policy is not the Major Reason for Japan's Success", *The Brookings Review*, printemps 1983; M. N. Aoki (ed.), *The Economic Analysis of the Japanese Firm*, Amsterdam, North-Holland, 1986; A. Berque (dir.), *Le Japon et son double*, Paris, Masson, 1987; K. Yamamura et Y. Yasuba, *The Political Economy of Japan*, Stanford, Stanford University Press, 1987; A. H. Amsden, *Asia's Next Giant. South Korea and Late Industrialization*, New York, Oxford University Press, 1989.

déploient<sup>12</sup>. (Zysman 1983, Lodge and Vogel 1987, Hall 1989, Porter 1990). Il devient manifeste que ces différences entre pays ne peuvent plus être négligées et doivent être étudiées comme des objets d'analyse en propre.

7) Ce survol suggère fortement qu'une meilleure compréhension du rôle de l'état dans le processus de développement, dans le changement structurel et finalement dans son articulation au "marché", dépend d'une connaissance renouvelée de la manière dont des économies particulières, de marché, fonctionnent comme des combinaisons très variées de pratiques obéissant à des logiques marchandes et à d'autres logiques qu'il paraît approprié de considérer non comme des impuretés ou des anomalies mais qui composent des blocs de complémentarités spécifiques méritant d'être étudiés comme des objets en propre. Cela requiert un appareillage conceptuel renouvelé présenté dans la suite de ce texte.

### 3 À la recherche d'un cadrage théorique opératoire pour l'État: le MPPE

#### 3.1 L'arrière-plan : un retour nécessaire sur la régulation et les institutions.

Ce qui suit prend racine dans des travaux antérieurs<sup>13</sup> (Delorme-André 1983, André Delorme 1990, André-Delorme 1991, Delorme 1991). Nous nous permettons donc de rappeler des résultats obtenus pour centrer l'attention sur ce qui nous paraît être le plus important.

Partons d'un constat : on ne peut pas faire l'économie d'un retour sur la régulation. Pris séparément, les concepts semblent poser un minimum d'interrogations. En revanche il faut reconnaître que leur agencement ne fait pas l'objet d'un exposé canonique qui fixerait un point de repère. Pris dans un sens positif, cela témoigne d'une belle créativité des auteurs. L'autre face est un manque de stabilité sémantique. Nous n'avons ici aucune prétention à régler en droit ce problème. Simplement nous exposons une définition de concepts aux noms maintenant connus et une conception de leur agencement adaptés à notre intention comme cela se manifestera ci-dessous.

---

<sup>12</sup> J. Zysman, *op.cit.*, 1983; G. C. Lodge et E. F. Vogel, *Ideology and National Competitiveness. An Analysis of Nine Countries*, Boston, Harvard Business School Press, 1987; P. A. Hall (ed.), *The Political Power of Economic Ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1989; M. E. Porter, *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press, 1990.

<sup>13</sup> R. Delorme et C. André, *op. cit.*, 1983; C. André et R. Delorme, *Les relations État-économie en France et en République Fédérale d'Allemagne: une comparaison*, Paris, CEPREMAP-CGP, 1990; C. André et R. Delorme, *Les interventions publiques au Royaume-Uni et en France*, Paris, CEPREMAP-CGP, 1991; R. Delorme, *The State and Development*, Paris, CEPREMAP, 1991.

*Une définition du problème de la régulation.*

1) Commençons par ce que nous considérons comme une définition de la régulation appropriée pour l'étude de l'état. Dans une approche ouverte, sur une notion aussi ubiquitaire que l'état, il semble raisonnable de ne pas fermer a priori le champ des phénomènes compris dans la régulation aux ajustements économiques, aussi large l'économique est-il entendu. Nous percevons la nécessité de laisser leur place aux éventuelles relations pertinentes, à établir dans le cours de l'investigation, entre l'économique, le politique et le sociologique ou le social, ce que nous appellerons pour simplifier, le système socio-économique. Et rappelons que la régulation s'adresse à la reproduction. Elle diffère ainsi de la conception courante évoquée en économie publique et en analyse des politiques économiques, pour lesquelles "régulation" désigne l'action gouvernementale d'affectation des ressources, de stabilisation macro-économique et de répartition. Elle englobe ces aspects particuliers dans une conception plus large fondée sur la volonté de décrire la manière dont des systèmes économiques changent tout en conservant leurs principes fondamentaux d'organisation, un certain ordre. La tension et le conflit, le déséquilibre, l'irrégularité de l'évolution, la dépendance mutuelle et la notion d'ordre sont à la base de ce raisonnement. Bien que cette approche soit partagée par un nombre croissant d'auteurs, il demeure des différences dans la définition et l'usage des concepts. Nous prenons appui ici sur notre propre recherche.

Définissons la *régulation* comme *la manière suivant laquelle un certain ordre demeure au sein d'une entité complexe, un système socio-économique, elle-même soumise à une tension irréductible*. Ainsi, bien qu'elle admette la présence d'actions délibérées en vue d'obtenir l'ajustement des activités d'une multitude d'acteurs, l'approche repousse la réduction des processus observables au seul résultat de mécanismes conscients de réglage. Malgré le caractère intégré des économies industrialisées modernes, l'alternance de périodes de croissance régulière et de crises et changements structurels montre que l'ajustement entre l'offre et la demande n'est pas garanti. Il est la conséquence toujours provisoire d'une composition de décisions locales, médiatisée dans le paradigme industriel, le régime d'accumulation et le mode de régulation.

2) Le modèle productif ou paradigme industriel. Toutes les économies subissent aujourd'hui un intense changement structurel source de déséquilibres et d'incertitude. La préoccupation actuelle autour des méthodes japonaises de gestion, de production et d'organisation du travail et la comparaison aux méthodes occidentales témoignent d'une espèce de redécouverte du fait que les performances économiques et la compétitivité commencent dans la manière de produire<sup>14</sup>. Le

---

<sup>14</sup> W. G. Ouchi, *Theory Z: How American Business can Meet the Japanese Challenge Reading*, (Mass.), Addison-Wesley, 1981; M. L. Dertouzos, R. K. Lester et R. M. Solow, *Made in America. Regaining the Productive Edge*, Cambridge, The MIT Press, 1989; C. H. Ferguson, "Computers and the Coming of the US Keiretsu", *Harvard*

mot "paradigme" est pris ici au sens de modèle, de principe dominant. L'histoire montre la prédominance de grands principes d'organisation de la production qui, malgré une diversité certaine, ont été à l'origine du taylorisme et du fordisme, sans qu'il soit bien sûr question de réduire ces régimes aux seuls phénomènes productifs. Le système développé d'une manière si efficace jusqu'à présent par Toyota au Japon s'imposera-t-il dans les années à venir comme modèle dominant ? Malgré les différences des contextes nationaux et entre branches d'activité, il semble probable que dans les activités industrielles les plus soumises à la concurrence, la référence au modèle productif le plus efficace soit appelée à s'exercer avec une force croissante.

3) Le régime d'accumulation. Les acteurs micro-économiques sont mutuellement dépendants. A côté des régularités prévalant à ce niveau à une période donnée existent les régularités relatives à la cohérence macro-économique de l'accumulation du capital. Pour des conditions données d'obtention des gains de productivité, un régime d'accumulation est fondé sur (i) la répartition du revenu global; (ii) l'affectation entre consommation, épargne et investissement définissant ainsi un volume et une composition de la demande globale validant les tendances de la capacité productive ; (iii) un ensemble de relations entre les formes capitalistes et non capitalistes de production. Ainsi un régime d'accumulation est défini par un ensemble de régularités repérées au niveau d'une économie tout entière et articulées d'une manière permettant une évolution plus ou moins cohérente de la formation de capital, amortissant et répartissant de la sorte au cours du temps les déséquilibres naissant du processus même<sup>15</sup>.

4) Le mode de régulation. La notion de régime d'accumulation est très abstraite. Comment, des actes d'une multitude d'unités de décision divergeant dans la perception de leurs intérêts et dans les objectifs poursuivis, peut-il résulter une cohérence à l'échelle d'une communauté, au niveau macro-économique? Une catégorie tenant lieu de système de règles du jeu doit être introduite. Ces règles ont la nature d'institutions, définies comme des régularités sociales qui, par l'intermédiaire de la tradition, du contrat, de la convention ou de la contrainte, de manière formelle ou informelle, tendent à engendrer des schèmes de comportement durables communs à une population d'acteurs. Pour notre propos il est utile de distinguer deux groupes d'institutions.

Les institutions du premier groupe concernent le cadre commun, les principes d'organisation fondamentaux qui confèrent une identité à un système socio-économique et permettent de lui reconnaître une unité au cours du temps et en comparaison. Ainsi on dira que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et

---

*Business Review*, juillet/août, 1990; M. E. Porter, *op.cit.*, 1990; R. Reich, "Who is Us?", *Harvard Business Review*, janvier/février 1990.

<sup>15</sup> R. Boyer, "Technical Change and the Theory of 'Regulation'", dans G. Dosi et al. (ed.), *Technical Change and Economic Theory*, London, Pinter Publishers, 1983, chap. 4.

la France sont des économies capitalistes malgré les différences entre elles, sans parler des différences avec le Japon. Et pourtant qui oserait soutenir que le Japon n'est pas une économie capitaliste? Deux institutions constitutives du cadre commun aux économies capitalistes de marché sont d'une part la distinction entre une sphère privée et une sphère publique, d'autre part le droit de propriété. Elles sont le socle des cinq formes institutionnelles qui les redoublent et les particularisent en économie capitaliste:

- la monnaie et les relations de crédit;
- la concurrence;
- la relation salariale;
- l'état;
- les relations avec d'autres économies.

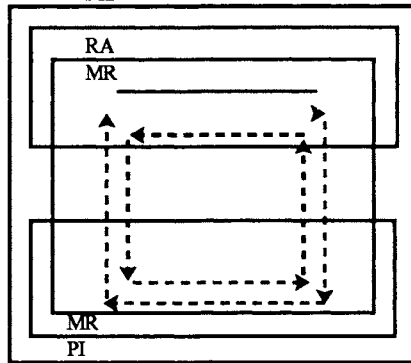
Il s'agit des codifications des principes d'organisation de base d'un système capitaliste. La suppression de l'un d'eux changerait la nature du système. A titre d'exemple, l'élimination de la concurrence ou de la propriété privée engendrerait une situation que l'on pourrait difficilement qualifier de capitaliste. A contrario, les débats en cours sur la transition des pays européens de l'Est vers l'économie de marché illustrent ce qui vient d'être écrit : il s'agit de faire émerger un cadre commun différent du cadre précédent dans ces pays.

Comment s'ajustent respectivement la production et la demande, la monnaie et le crédit, les besoins et les sources de financement, la répartition des revenus et la formation de la demande, l'économie domestique et l'économie mondiale? Il existe plusieurs modalités suivant lesquelles ces ajustements se produiront ou non à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Cela pose un problème de coordination. Selon l'hypothèse de la régulation, la réponse dépend du fonctionnement d'institutions et d'acteurs au sein du cadre commun défini précédemment. Sont en jeu ici des modes d'action et d'interaction. Ils sont divers. Il s'agit d'abord, pour une raison logique, des marchés. Leur dénominateur commun est d'être des espaces de concurrence. Il s'agit aussi des formes multiples d'organisation et de hiérarchie, qu'elles soient privées (entreprises, marchés dits "internes") ou publiques (l'"état" au sens général du terme). Il s'agit enfin d'une variété d'autres formes (famille, clans, associations, réseaux, coopérations). Ces institutions ne se présentent pas comme des mécanismes de détermination stricte des comportements des acteurs. Il paraît toutefois peu niable que les logiques de comportement varient d'une institution à l'autre et sont influencées d'une manière prépondérante par le type particulier d'institution.

Un mode de régulation sera défini comme un ensemble d'institutions ayant les trois propriétés suivantes. Il rend compatibles des décisions décentralisées potentiellement contradictoires sans qu'il soit nécessaire que les unités de décision collectent l'information requise pour connaître le fonctionnement de l'ensemble du système. Ensuite, il rend le régime d'accumulation compatible avec le paradigme industriel. Enfin, il perpétue les formes à la base du cadre commun. Si l'on

envisage que le paradigme industriel représente le niveau micro-économique et le régime d'accumulation le niveau macro-économique, alors le mode de régulation apparaît à la fois comme connectant et comme faisant partie de ces niveaux (schéma de la figure 1). Le mode de régulation n'est donc pas une catégorie "en dehors" des deux autres. Il représente la connection entre elles et il s'exerce à l'intérieur de chacune. En somme il représente les règles du jeu et les modes d'action qui s'appliquent au paradigme industriel, au régime d'accumulation et à leur articulation. La combinaison de ces catégories définit un mode de développement.

Figure 1  
Le positionnement des concepts  
MD



MD: mode de développement  
RA: régime d'accumulation  
MR: mode de régulation  
PI: paradigme industriel

Il faut insister sur le fait que rien n'est mécanique ni strictement déterminé dans ce qui vient d'être écrit. La tension et la possibilité de crise ne sont jamais exclues. Et quelle que soit l'autonomie dont les individus peuvent disposer, celle-ci est limitée dans le court terme. Il est plus coûteux et difficile pour un individu d'agir contre les règles du jeu que de leur obéir. Et les règles du jeu sont des objets sociaux dont la modification intentionnelle est coûteuse et requiert du temps.

Ainsi le mode de régulation désigne un mixte d'institutions et d'acteurs opérant sur un espace défini par les institutions. Selon l'hypothèse présentée, une clé de l'étude comparée des économies et notamment des relations état-économie repose sur une meilleure connaissance des mixtes institutionnels. Bien que les institutions introduites ici soient présentes dans toute économie de marché, leur agencement et leur importance relative composent des mélanges variables d'une économie à une autre.

*Une configuration institutionnelle appropriée.*

Comment se donner un schéma d'agencement institutionnel utilisable en comparaison internationale, notamment en vue d'amorcer la comparaison des relations état-économie ? Cela impose de revenir en détail sur les notions présentées plus haut.

Les institutions canalisent dans une large mesure les comportements et, quand elles remplissent leurs fonctions, coordonnent les activités et médiatisent les conflits. Dans l'économie standard, le marché est la première institution ayant ces propriétés. L'intervention gouvernementale y joue un rôle similaire (externalités, biens publics, solution aux situations de dilemme des prisonniers). Mais les autres logiques évoquées précédemment ne sont pas moins présentes et nécessaires au fonctionnement des économies de marché.

Il a été proposé de distinguer trois catégories de marchés<sup>16</sup>. La première est celle de la théorie de l'équilibre général, dans laquelle le prix assure l'équilibrage. Cela présuppose que le marché soit précisément organisé. La bourse des valeurs et la bourse des matières premières en sont des exemples. La loi de la concurrence règne en principe sur ces marchés. A l'extrémité opposée du spectre se trouvent les "marchés" sur lesquels règne la protection de la concurrence. L'organisation de l'usage de la main d'oeuvre dans l'entreprise comme marché interne du travail en fournit le principal exemple. La troisième catégorie est celle des marchés des biens et des services sur lesquels la concurrence se déroule entre organisations (firmes), les prix étant d'abord des variables de financement des organisations. Sans vouloir entrer dans un débat sur cette distinction, celle-ci a le mérite de montrer que les visions de l'économie fondées sur l'équilibre général de marché impliquent le recours à deux hypothèses: (i) toute économie peut être réduite à des marchés ; (ii) tout marché peut être réduit au cas type de la bourse des valeurs. Cette vue est trop étroite. Elle manque de généralité. Il n'existe pas de marché qui puisse fonctionner sans encadrement institutionnel. A ce stade il semble justifié de distinguer les marchés externes, gouvernés par la référence au principe de concurrence et les formes sociales dominées par une logique différente, qu'il s'agisse de hiérarchies ("marchés internes", entités publiques, organisations diverses), de réseaux ou de quelque chose d'autre. L'activité de l'état relève majoritairement de la forme hiérarchique. Dans une analyse détaillée, il faudrait tenir compte des entreprises publiques présentes sur les marchés, dont les principes de fonctionnement sont peu éloignés de ceux d'entreprises privées.

Ces considérations peuvent être résumées sous forme symbolique. Désignons par m les institutions ayant à voir avec de la concurrence, par h celles dominées par une logique hiérarchique, par a les autres institutions, par l les hiérarchies privées

---

<sup>16</sup> O. Favereau, "Marchés internes, marchés externes", *Revue Économique*, mars 1989, p. 273-328.



et 2 les hiérarchies publiques. Il est possible de représenter la configuration des principales formes institutionnelles d'une économie par le complexe C :

$$C = ( m , h1, mh1, h2, a )$$

avec	m:	marché externe du premier type,
	h1:	marché interne,
	mh1:	marché du troisième type,
	h2:	hiérarchie publique,
	a:	autres formes , incluant les réseaux et agencements entre institutions (partenariat, alliances ).

La comparaison internationale montre la très grande variété des modes d'action-interaction. La polarisation traditionnelle entre "le marché" et "l'état" apparaît singulièrement réductrice. S'il fallait maintenir une séparation forte, ce serait plutôt entre marché externe et organisations. Dans la plupart des cas, savoir si un bien ou un service sera produit, fourni ou financé par une forme de concurrence ou d'organisation et si cette forme sera privée ou publique est une matière d'arrangements institutionnels, les cas triviaux de l'administration générale, de la justice, de l'armée et des relations avec les autres états étant mis à part. Cela explique pourquoi la théorie des biens publics a tellement de difficultés à rendre compte des interventions publiques observables. Les conséquences pour l'analyse de la conception exposée ici ne sont pas minces. Avant tout elle permet d'échapper au véritable piège intellectuel qu'est le raisonnement conduit uniquement en termes de défaillance du marché (*market failure*) et de défaillance publique (*government failure*). En cas de "défaillance" d'une institution, le remède peut venir d'une autre, de plusieurs ou même d'une combinaison d'autres institutions.

Cela nous entraîne loin de la vision selon laquelle tout ce qui diffère du marché doit être considéré comme une imperfection ou comme une dégradation du marché, rendant possible de voir des courbes d'offre et de demande partout et préservant ainsi la possibilité de formalisation mathématique. L'ennui avec l'approche défendue ici est qu'aucune formalisation mathématique utilisable n'est disponible pour le moment, la théorie des systèmes complexes dynamiques en restant encore à des formalisations très abstraites. Il faut choisir le moindre de deux maux, entre être approximativement apte à décrire des situations concrètes ou être inapte mais avec la précision de la formalisation. Le choix fait ici est celui de la première option.

La conception orthodoxe regarde toutes les institutions comme différant du marché complet au travers d'un continuum d'imperfections croissantes. La conception proposée ici considère ces "imperfections" non comme des dégradations par rapport à une référence virtuelle inaccessible appartenant à un univers inobservable et définie de manière normative, mais comme des différences entre formes ayant chacune a priori sa fonctionnalité dans un contexte donné et prises comme des catégories d'analyse en propre. L'analyse de l'efficacité des institutions commence par celle du contexte et des arrangements existants.

Appelons "configuration" l'agencement institutionnel en place sur un espace territorial et en une période donnée. Deux situations peuvent se présenter. L'une est "normale", au sens où la régulation s'exerce. La configuration institutionnelle est dans ces conditions efficace. Des dysfonctionnements peuvent survenir dans l'une quelconque des formes institutionnelles, mais sans qu'ils déstabilisent la configuration. En ce sens il est envisageable d'identifier une source possible de défaillance du marché (m, mh1), de défaillance gouvernementale (h2), de défaillance d'une autre forme d'organisation (h1, a) ou d'une combinaison quelconque de tout ou partie de ces formes. Le remède peut impliquer une modification au sein d'une ou de plusieurs formes institutionnelles sans modifier la logique d'ensemble de la configuration.

La seconde situation a trait aux circonstances au cours desquelles le dispositif de régulation ne permet plus aux régularités structurelles de se perpétuer. La configuration institutionnelle se trouve elle-même mise en cause puisqu'il devient hautement problématique d'attribuer la défaillance du système d'interdépendances à tel ou tel élément de la configuration. On est dès lors en présence d'une crise du mode de régulation.

Selon cette conception, on est en droit de s'attendre à ce que les formes institutionnelles changent peu en phase "normale" ou stabilisée et soient ainsi plus faciles à isoler pour l'analyse qu'en période de changement structurel. Cela autorise à définir des configurations caractéristiques, notamment de la relation état-économie, que nous aborderons au paragraphe suivant.

Pour résumer, le squelette du mode de régulation est schématisé dans la figure suivante (figure 2).

Figure 2

Le mode de régulation.

Modes d'action-interaction	m	h1	mh1	h2	a
Cadre commun					
Monnaie et crédit					
Concurrence					
Rapport salarial					
Etat					
Relations internationales					

### 3.2 ERIC: L'état relationnel intégré complexe.

L'état est présent sur deux registres en économie, sa place et son rôle. Nonostante les subtilités sémantiques auxquelles donne lieu parfois la distinction entre place et rôle, c'est la dénomination qui nous apparue en définitive la plus naturelle pour exprimer deux plans différents de la présence de l'état.

Ce que nous proposons ci-après est la synthèse de travaux en cours. De nombreux aspects nécessiteraient une argumentation fouillée qu'il n'est pas possible de développer dans un texte consacré principalement à l'architecture d'ensemble.

#### *La quadruple place de l'état en économie.*

Quelle place l'état occupe-t-il en économie? La question demande à être immédiatement particularisée, abordée selon un principe directeur, qui est ici celui de la régulation. Le paragraphe précédent apporte une première réponse sur deux manifestations de la présence de l'état en économie : l'état est une institution du cadre commun et il est un mode d'action- interaction. Nous devons revenir en détail sur ces aspects. Pour le moment, il importe d'introduire une manifestation première, antérieure aux précédentes, qui est livrée par l'histoire.

L'état est un principe constitutif de la société. Les travaux d'historiens montrent un fait mal perçu en économie mais dont les transformations en cours dans les pays de l'Est illustrent le caractère, au sens propre du terme, fondamental.

Ce phénomène est l'association entre la société occidentale "moderne" et l'état "moderne" au cours de leur émergence et de leur évolution ultérieure. L'état moderne, bien qu'il soit "devenu sans avoir été fondé"<sup>17</sup> se dégage lentement en Occident par différenciation, au sein du social, des sphères religieuse, économique et politique, par l'autonomisation d'institutions centrales impersonnelles monopolisant la force considérée légitime, par l'émergence d'une sphère privée distinguée d'une sphère publique allant de pair avec l'affirmation de l'autonomie de l'individu, par la perception d'une distinction entre société civile et état.

Selon cette vision partagée par de nombreux spécialistes avec des variations mineures, l'état moderne auquel l'immense majorité des états observables en 1992 semble se rallier, est le résultat de l'extension planétaire d'un mode particulier de différenciation au sein de la société féodale à la fin du Moyen Age apparu en Angleterre d'abord, puis en France, presque simultanément<sup>18</sup>.

Sous cet angle l'état réunit sous son nom un *principe abstrait* de différenciation sociale, une *forme sociale* séparée produite par, et productrice de, la société, et une *arène*, point d'attraction, de confrontation et d'enjeu de pouvoir pour les *acteurs*.

En ce sens les cinq formes institutionnelles constitutives du cadre commun d'une économie capitaliste sont elles-mêmes produites par cette dimension première que, par simplification, nous appellerons le couple état-société, les deux termes étant utilisés dans le sens d'une imbrication, non d'une séparation. Ainsi l'enracinement de la distinction public-privé et les codifications des droits civils et politiques sont à un niveau conceptuel supérieur aux cinq formes institutionnelles.

Cette reconnaissance a une portée immédiate : on voit mal comment comparer les formes institutionnelles "économiques", celle du cadre commun, entre économies capitalistes, sans partir d'une investigation sur la formation historique de l'articulation état-société civile dans chacune d'elles.

La difficulté des pays de l'ancienne URSS à concevoir le passage à une économie de marché capitaliste ne tient pas seulement aux problèmes de privatisation et de convertibilité monétaire. Elle est aussi, et d'abord, celle du passage d'une société sans société civile ni "état" différenciés à une société dans laquelle le présupposé nécessaire d'une économie marchande capitaliste, la présence du couple état-individu, existerait. C'est la création de ce couple, comme tel, qui est en jeu. Ajoutons que selon la thèse avancée ici, penser l'état ou l'individu séparément l'un de l'autre, sans référence à la nature du lien réciproque qui leur donne leur existence, leur contenu historiquement situé, serait absurde. Nous avons

<sup>17</sup> G. Bergeron, *Petit traité de l'État*, Paris, PUF, 1990.

<sup>18</sup> J. R. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot, 1979; B. Badie et P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1982; G. Bergeron, *op. cit.*, 1990; J. Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, FNSP-Dalloz, 1991.

abondamment montré ailleurs<sup>19</sup>. (Delorme, André, 1983) l'importance de la définition de l'individu et de la nation dans la codification juridique issue de la Révolution française, qui domine toute la relation état-société en France depuis cette époque.

Cette première dimension relève au fond de la définition de la nature du jeu social. Les règles du jeu apparaissent au deuxième niveau, celui du cadre commun et des cinq formes institutionnelles qu'il comporte. L'ordre habituel de leur présentation, allant de la monnaie aux relations internationales, n'implique pas une idée de banalisation de l'état ou d'une hiérarchie logique. Si cela était, on voit mal comment l'état ne serait pas premier : institution constitutive parmi d'autres, il n'est pas comme les autres. Il appartient simultanément au niveau supérieur, celui de la société globale, et il est une forme sociale productrice d'autres institutions : sans état, pas de monnaie, ni de concurrence soutenable ni de rapport salarial, et même pas de relations internationales au sens propre du terme. L'ordre linéaire de la colonne est une commodité d'exposition. La figure du cercle traduirait plus fidèlement ce qui est recherché. Mais il ne serait plus possible de représenter l'articulation par un tableau carré.

Donc les règles du jeu socio-économique et le terrain de son déroulement, "l'arène", constituent les institutions du cadre commun.

L'état, en tant qu'institution de ce type, recouvre plusieurs phénomènes :

- l'élaboration du droit et son contrôle (justice, police);
- la production et la codification des autres institutions-règles du jeu;
- les règles de fonctionnement des pouvoirs législatif et exécutif; la centralisation- décentralisation; l'état administratif — état autoritaire — état de droit; la structuration du territoire;
- les règles de financement et de prélèvement;
- les règles des relations avec les autres états.

Il est ainsi patent que l'état et les quatre autres institutions clés du cadre commun ne forment pas des catégories disjointes. Elles sont en relation, entre elles et avec les institutions introduites en colonnes, au troisième niveau. Pour poursuivre la métaphore du jeu, ce troisième niveau est le plan du mode de déroulement du jeu, ou mode d'action-interaction sur le terrain, les règles étant données.

Ainsi pour une colonne donnée, h2 ici, "méthode de jeu" particulière qui a été définie plus haut, les entrées au croisement avec les cinq lignes horizontales comporteront les actions habituelles reposant sur les finances publiques et les dispositifs d'ordre qualitatif, réglementaire et macroéconomique (taux d'intérêt, taux de change).

---

<sup>19</sup> R. Delorme et C. André, *op.cit.*, 1983.

Enfin, à un quatrième niveau, l'état apparaît comme un acteur. Il l'est dans l'ordre interne, domestique. Des choix s'exercent et des décisions sont prises en son nom. Il peut s'avérer être en concurrence avec d'autres acteurs (entreprises publiques, systèmes d'enseignement privé et public). Il est aussi acteur dans l'ordre international. C'est même le domaine dans lequel il est l'acteur premier, chaque état se trouvant conforté par sa reconnaissance et sa légitimation venant des autres états. La légitimité interne d'un état particulier peut même être fortement influencée par la légitimité qu'il reçoit dans l'ordre international. L'intégration européenne et le "consensus" qu'elle a permis de gagner jusqu'à présent, en France notamment, en offre un exemple.

Au total, c'est une quadruple place de l'état que la perspective proposée ici permet de dégager : un principe social, une institution du cadre commun, une institution d'action-interaction et un acteur. Dans le langage du jeu, en cas de panne ou de crise, une solution pourra être cherchée, en allant du plus bénin au plus fondamental, 1°) dans l'amélioration du joueur, 2°) dans la modification des méthodes de jeu (impliquant éventuellement de compter plus sur tel joueur meilleur dans une méthode de jeu donnée, l'entreprise privée et h<sub>1</sub> par exemple, et inversement), 3°) dans le changement des règles du jeu et ultimement le changement de jeu (4°).

#### *Le triple rôle de l'état en économie.*

Quelle est la logique sous-jacente à l'opération quotidienne des institutions et de l'acteur état ? Une réponse générale parfois proposée est : la reproduction au travers du prélèvement pérennisé et limité par la nécessité de la reproduction de la sphère marchande. De notre point de vue il semble plus approprié d'articuler la logique d'action de l'état en trois catégories : la coordination, la légitimation et le pouvoir lié à la souveraineté.

La coordination est une notion commune en économie. Les institutions de coordination sont souvent envisagées comme celles appelées ici d'action-interaction. Il s'agit de la coordination à l'intérieur du cadre commun.

Avec la légitimation nous touchons à une notion moins partagée, qui porte plus la marque publique. Il semble nécessaire de distinguer deux significations. En un premier sens, la légitimation caractérise la mesure dans laquelle une situation est rendue juste ou acceptable même en présence de défauts de coordination (chômage, inégalités). En période de croissance vive et soutenue, la réussite économique est à elle-même sa propre source de légitimation, d'une manière assez générale. En période de crise durable, la légitimation devient un problème crucial. L'action publique à caractère social, l'information sur l'action publique en général et sa mise en scène, sur les médias notamment, illustrent ce rôle.

Ce sens est étroit. Il demeure centré sur des aspects instrumentaux. En un deuxième sens, plus large, la légitimation se réfère à la création d'un ensemble de normes et de valeurs qui elles-mêmes influencent la représentation de la réalité dont disposent les acteurs. La perception qu'ont les acteurs, le "référentiel des politiques publiques"<sup>20</sup> les processus de médiation pour l'accession au pouvoir de nouveaux acteurs sociaux (professionnels, managers, élus, intellectuels gramsciens) composent les facettes de cette riche "construction sociale de la réalité" dont l'état n'a pas le monopole, mais pour laquelle il est le lieu clé d'enjeux, l'arène essentielle. Une étude récente sur l'édification et l'évolution de l'état protecteur en France et en Grande-Bretagne est très parlante à cet égard. Elle montre l'importance, dans la compréhension des différences nationales, de la manière de sélectionner et d'interpréter les faits préalablement à la manière de résoudre les problèmes<sup>21</sup>.

Le troisième rôle de l'état est enfin celui qui appelle sans doute le moins de commentaire. Il s'agit de l'exercice de la souveraineté : "rien au-dessus". Ce n'est pas un absolu. L'intégration européenne fournit un exemple actuel de glissements de parcelles de souveraineté des états membres à la nouvelle entité en construction qu'est "l'état" européen. Mais cela demeure une matière traitée exclusivement entre états. La théorie économique fait peu de place à ces deux dimensions de légitimation et de souveraineté, qui concernent donc la formation et l'exercice du pouvoir, soit sur le mode cognitif et du consentement, soit sur le mode de la force. Les exemples historiques et la comparaison montrent pourtant à quel appauvrissement et à quelle dérive techniciste et positiviste aboutit la concentration de l'attention sur le seul aspect de coordination.

Au terme de cette présentation la différence entre l'approche proposée ici et l'approche économique standard apparaît clairement.

Appelons I à IV respectivement les quatre "natures" relatives à la place de l'état, et A à C ses logiques de présence en économie:

- I: couple état-société globale
- II: institution constitutive du cadre commun
- III: institution d'action-interaction
- IV: acteur
- A: coordination
- B: légitimation
- C: souveraineté.

En économie publique standard, l'état reste confiné à l'intérieur de III dans une polarisation état-marché, amendée par l'approche des coûts de transaction qui introduit une troisième catégorie, l'organisation. La notion de cadre commun est absente : elle fait partie des contraintes. Les droits de propriété sont ainsi intégrés,

<sup>20</sup> R. Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990.

<sup>21</sup> F. X. Merrien, "État et politiques sociales: contribution à une théorie 'néo-institutionnaliste'", *Sociologie du travail*, no 3, 1990, p. 267-294.

non comme partie de II, mais comme élément des transactions. L'état en tant que tel n'a pas de statut d'acteur : seuls le sont les individus citoyens-consommateurs-électeurs-bureaucrates-hommes politiques agissant éventuellement comme majorités sur le marché politique et comme bureaucraties, faisant toutes passer en premier leurs intérêts propres étroitement définis. Et la seule logique admise est celle de coordination au sens de la participation aux institutions "régulatrices" de coordination, quel que soit le contenu, bénéfique ou maléfique (prélèvement, rente, extorsion) des actions incluses dans la coordination.

On mesure enfin le gain apporté par l'inclusion de B et C. La légitimation est le moyen principal d'échapper au fonctionnalisme auquel contraindrait la seule considération de la coordination.

*L'articulation : le MPPE.*

L'appellation sibylline ERIC peut être expliquée plus aisément à ce stade. Alors que ce qui est donné spontanément à l'observation c'est une perception de l'état comme une entité, comme un sujet, qui "fait" et décide par l'intermédiaire d'une foule d'organes, et comme une contrainte ou comme un levier, la stratégie heuristique dirige l'attention sur l'aspect relationnel. Non seulement il est premier (c'est I), mais il est le double inéliminable de l'aspect entité et sujet. Il est le point de passage obligé pour éviter le réductionnisme.

L'état est intégré comme partie organique de l'ensemble et du jeu socio-économique. Cela s'oppose aux conceptions dichotomiques. Enfin il est complexe. La particularité de l'état est d'être simultanément, à des degrés variables, plusieurs choses que l'analyse appréhende comme catégories séparées. D'où le problème de l'unité possible de ce phénomène. Sa solution passe par l'articulation des notions avancées ici.

Idéalement ce paragraphe devrait proposer la représentation théorisée remplissant le tableau croisant les rôles et les places de l'état pour une société et une période données (figure 3).

Figure 3: Le MPPE

	A	B	C
I	*	*	*
II	*	*	*
III	*	*	*
IV	*	*	*



Et il resterait à articuler ce tableau au cadre de la régulation, qui n'intégrait que II et III sous la logique A. Cette dernière remarque illustre l'intérêt de ne pas s'en tenir à la présentation de la régulation orientée sur le cœur économique et institutionnel, même compris en un sens large, lorsqu'il s'agit de l'état. L'un des risques, essentiel, est de rabattre l'analyse sur une question de coordination, d'adéquation entre l'offre et la demande, dans laquelle on voit mal comment l'hétérogénéité de l'état trouverait une place.

Sur la première remarque, la réponse est simple. Cet idéal signale le but à atteindre pour les théorisations à venir. La logique même de la reconnaissance de l'hétérogénéité oblige à construire patiemment ce contenu. Ce cadre offre un fil directeur commun à toute société à état. Mais l'histoire recèle beaucoup plus d'imagination que le cerveau humain. Tout au moins est-ce l'attitude de modestie minimum qui semble convenir. Elle laisse libre la place pour une investigation plus poussée et plus systématique des modes de présence publique en économie.

La dénomination MPPE s'inscrit dans l'argumentation exposée précédemment. Elle résulte de positions établies délibérément sur des options théoriques. Chaque mot de cette expression requiert une explication.

En premier lieu, il s'agit d'un *mode* et non de formes. Le mot mode signale la présence de régularités, se reproduisant dans certaines limites, identifiables comme paquets ayant une consistance propre, différenciés dans le temps et dans l'espace. Cette position attire l'attention de recherche sur une certaine fonctionnalité, une cohérence, une logique interne conçues comme limitées, comme historiquement et spatialement contingentes.

"*De présence*" publique, et non d'intervention ou d'action publique. Ces derniers termes évoquent invariablement une perception d'interventionnisme ou d'activisme public, qui n'a pas de validité générale. Une multitude de formes de présence de l'état existe. Le terme présence, neutre, est retenu à dessein.

Le qualificatif "*publique*" exprime l'idée que l'état au sens général est concerné, tant dans ses manifestations traditionnelles (gouvernement central, gouvernements locaux) que dans les activités conduites au nom de la puissance publique (sécurité sociale, organismes publics divers).

Enfin "*en économie*" évite l'assimilation qui a parfois été faite, abusivement, selon laquelle l'état et l'économie reviendrait à envisager ces notions comme séparées, dans une véritable dichotomie. La position argumentée ici et dans les travaux auxquels il a été fait référence est à l'opposé.

Enfin soulignons que le MPPE ne saurait se superposer à une économie. Il s'agit d'une notion à la fois plus restreinte et plus large. Plus restreinte, car "l'état en économie" en est l'objet. Plus large, car la nature plurielle de l'état mêle ordres économique et politique. On se trouve, au sens propre du terme, en économie

politique. L'angle d'attaque est économique, dans une perspective ouverte, que nous pouvons résumer dans l'expression "autant d'économie que possible, autant d'interdisciplinarité que nécessaire". Cela hérissera ceux qui savent en quoi consiste... l'économie pertinente pour l'état. Quiconque considère que l'investigation a précisément pour objet de chercher une réponse à cette question et que cette réponse est à créer, à inventer par un raisonnement approprié à une intention de recherche, se retrouvera plus aisément dans l'heuristique développée ici.

#### 2.4 Un exemple: la comparaison entre la France et l'Allemagne.

Ce paragraphe se fonde sur une étude comparée des interventions publiques en économie en France et en République Fédérale d'Allemagne (RFA) de 1970 à la fin des années quatre-vingts, avant la réunification<sup>22</sup>. L'objet était d'examiner les effets des chocs pétroliers et de la crise née dans la décennie soixante-dix. Une première étude du cas français, reprise en partie dans cette étude, avait révélé un profond changement indépendant des orientations socio-économiques fondamentales séparant droite et gauche en France et sans lien immédiat avec le changement de majorité politique et d'orientation en mai 1981. La méthode qui avait permis d'établir ces résultats reposait sur la combinaison d'une analyse des finances publiques et des aspects institutionnels et qualitatifs liés aux cinq groupes d'institutions du cadre commun. L'abandon de régularités institutionnelles en place depuis des décennies, depuis l'après guerre pour la plupart, fournit le critère qui autorise à considérer ces changements comme un tournant structurel. Ainsi en est-il de la libéralisation et du renforcement des marchés monétaire et financier, de la libération des prix, de l'engagement dans un mouvement de privatisation déclaré, accéléré en 1986-1988 mais non interrompu par la suite, de la flexibilisation de l'usage de la force de travail, de la décentralisation, de l'engagement fort dans l'intégration européenne et dans l'ouverture internationale qui projette au premier plan la compétitivité internationale comme impératif prioritaire. Sous cet angle, s'il fallait proposer une date précise comme repère pour ce tournant, ce serait mars 1983 où fut retenue l'option de ne pas quitter le Système Monétaire Européen et d'engager les changements imposés par une certaine perception de la loi marchande internationale.

En ce sens la France a connu dans la décennie quatre-vingts le changement le plus fort de son état inséré depuis l'apparition de celui-ci. Les traits constitutifs de l'insertion n'ont pas disparu mais leur agencement est passé d'une situation compatible avec une accumulation orientée principalement sur l'économie domestique à un agencement en modification, sans doute encore instable, orienté en fonction de pressions exercées par l'ouverture accrue de l'économie domestique, par son internationalisation, et par l'intégration européenne croissante. En somme une place plus grande est laissée aux logiques de marché.

---

<sup>22</sup> C. André et R. Delorme, *op. cit.*, 1990.

Une synthèse des résultats d'une étude sur l'influence du changement structurel contemporain sur les relations état-économie en France et en Allemagne est présentée sur la figure 4<sup>23</sup>. Elle a été obtenue par le remplissage de la colonne h2 de la figure 2 croisée avec chacun des cinq champs d'institutionnalisation du cadre commun. Pour chaque champ de régulation, une distinction est faite entre les régularités en place depuis plusieurs décennies, en fait depuis l'après-guerre le plus souvent, et leurs modifications récentes, au cours de la dernière décennie.

Les changements intervenus sont plus importants en France. Cela est particulièrement frappant depuis le tournant spectaculaire de politique économique pris en 1983 qui a donné le signal à un engagement de l'économie française dans une réforme de la politique monétaire et des circuits de financement, l'abolition du contrôle des prix, les privatisations, la flexibilisation du marché du travail, la décentralisation et l'accélération de l'intégration européenne. En somme une place plus grande est donnée aux logiques de marché. On ne trouve pas de changement équivalent en Allemagne, en laissant évidemment à part la réunification, depuis 1990. Cette dernière est susceptible d'entraîner une certaine centralisation dans le sillage de l'augmentation des budgets publics. Et il est peu probable que les régularités de base supportant l'insertion particulière des divers niveaux publics en Allemagne, laquelle s'est avérée tellement efficace jusqu'à nos jours, soient transformées par la réunification.

Il était alors naturel que nous nous interrogiions sur le lien entre la déstabilisation de l'état inséré français première manière et la crise économique contemporaine. L'hypothèse qui semblait s'imposer était d'associer cette érosion à celle du mode de régulation fordiste. C'est la raison qui nous poussa à la comparaison avec l'Allemagne, compte tenu de l'étroitesse des liens entre les deux économies.

Au moment où ce travail débuta, notre perception du cas allemand était celle de la majorité des analystes : après une vive relance en 1975, plus forte qu'en France, l'Allemagne mit en oeuvre une orientation nettement restrictive de ses finances publiques, Sécurité sociale incluse, qui se traduisit par des inflexions spectaculaires, alors qu'en France se poursuivrait une croissance des dépenses publiques qui ne sera ralentie qu'à partir de 1984. L'idée répétée avec insistance alors était que cette politique active de restriction était à l'origine des performances économiques supérieures de l'économie allemande. Fallait-il y voir une modification fondamentale de l'état inséré à l'allemande ?

Les informations résumées dans la deuxième colonne apportent une réponse négative. Des inflexions institutionnelles dans le sens de la libéralisation ont eu lieu, mais aucune n'affecte les régularités clés mises en place dans la période de croissance. Les changements se sont faits à l'intérieur du cadre commun en place.

---

<sup>23</sup> *Ibidem.*

L'état inséré allemand mis en place après la deuxième-guerre mondiale ne se trouve pas profondément affecté par la crise économique. De surcroît la comparaison pour chaque institution fait apparaître clairement les différences entre les deux pays : statut de la banque centrale; mode d'organisation politique et administrative; liens entre intermédiaires financiers (banques, assurances) et entreprises non financières; mode de perception des problèmes ouvertement affiché et effectif qu'est l'économie de marché sociale; codétermination; formes de coopération et d'organisation entre acteurs privés et publics aux niveaux décentralisés. Tout cela donne un sens aux éléments permettant d'identifier des modes de présence publique différents en Allemagne et en France, dont l'influence économique apparaît majeure.

Une autre étude portant sur la comparaison entre la France et le Royaume-Uni confirme la présence de régularités fortes propres à chaque formation sociale, leurs différences d'une économie à l'autre et leur résistance inégale au choc de la crise<sup>24</sup>.

Encore n'avons-nous ici traité que les aspects II et III de l'état, relatifs à la seule logique de coordination. Il n'est pas déraisonnable d'estimer que l'inclusion à la recherche de la dimension de légitimation et de celle du pouvoir-souveraineté ajouteraient au caractère spécifique de chaque formation sociale.

En conclusion, contentons-nous de retenir la présence forte de logiques différentes pour chacun des champs de régulation. Il serait tentant d'objecter qu'à un niveau plus élevé de généralité, les deux cas appartiennent à une logique commune d'intervention publique dans une économie de marché. Cette vue serait en accord avec la vision homogénéisante de l'économie publique standard. Elle le serait également avec la conception des organisations économiques internationales pour lesquelles les choses se passent comme si le même schéma implicite de logique d'intervention publique devait s'appliquer à des économies qui *a priori* ont encore beaucoup moins en commun que la France et l'Allemagne.

## Conclusion

Nous nous sommes efforcés de proposer une voie de réflexion sur l'état en économie respectant un programme de recherche. Ce véritable cahier des charges impose deux choses. En premier lieu, théoriser. C'est la réponse à trouver à la question de l'unité de l'état en économie et de son hétérogénéité. En second lieu, théoriser d'une manière opératoire. La théorisation doit rester branchée sur l'action et la politique économique. L'hétérogénéité des situations concrètes joue comme juge de paix. La comparaison internationale est le test. La réponse doit contenir simultanément un principe transversal unifié et laisser ouverte la diversité des agencements par lesquels se manifeste la présence de l'état dans les économies. Le mode de présence publique a vocation à donner un contenu à cette articulation.

---

<sup>24</sup> C. André et R. Delorme, *op. cit.*, 1991.

De nouveau, soulignons que la difficulté n'est pas de reconnaître l'existence de différences, ce que tout le monde est sans doute prêt à admettre. Elle est de les structurer et de les théoriser dans un cadre d'analyse intégré. Par delà les exemples évoqués dans ce texte, la comparaison internationale révèle l'attrait qu'exercent aujourd'hui certains modèles nationaux d'économies performantes, Japon et Allemagne notamment. Des travaux comparatifs sur certaines formes d'organisation, du rapport salarial et de l'organisation industrielle en particulier, sont maintenant disponibles. Suffisent-ils à la réflexion sur les possibilités de s'inspirer de ces modèles, d'en transférer dans d'autres économies, moins brillantes, les aspects les plus "performants" ? Nous ne le pensons pas. Selon notre hypothèse, le MPPE forme une part importante d'une économie. Ce que nous en connaissons est une part encore trop faible. Et les dimensions de légitimation, de perception des problèmes, d'exercice de l'autorité sont partie intégrante du problème. Les oublier ou les ignorer ramène à une conception positiviste qui prétend traiter de formes socio-économiques indépendamment de leur contexte. Cela produit de la connaissance sur ces formes considérées comme entités. Mais en général, cela produit peu de connaissance sur la manière dont ces formes acquièrent et gardent leur efficacité, se reproduisent, dans un milieu "écologique". Le MPPE attire l'attention sur cet aspect. Cet article illustre la difficulté de remplir complètement ce programme. Cela n'empêche pas de s'atteler à la tâche avec patience.

Enrichir notre répertoire des contextes de décision que sont les agencements institutionnels, auxquels il faut ajouter les cultures, les manières de percevoir les problèmes et les modes de confrontation des intérêts, théoriser la variété des MPPE, est un premier pas dans la reconnaissance de ce que l'on ne peut comprendre les décisions sans une intelligence minimum des contextes qui les entourent et les influencent à des degrés divers. Cela ne répond certes pas au rêve d'une théorie englobante de l'état ni à la précipitation scientiste envahissante. Ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus malsain pour qui cherche à s'ouvrir à la complexité du social.

Robert DELORME  
Université de Paris-Nord  
et CEPREMAP

**Figure 4**

<b>Les institutions de coordination du MPPE Allemagne et France comparées</b>		
<b>Cadre commun</b>	<b>France</b>	<b>R F A</b>
<b>Monnaie et financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique monétaire et politique budgétaire considérées comme deux éléments, mis sur le même plan, d'une politique économique d'ensemble.</li> <li>• Place importante de l'état dans le financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité des prix comme objectif premier de la politique monétaire assurée par une banque centrale indépendante du gouvernement, contraignant la politique budgétaire.</li> <li>• Rôle clé du système bancaire dans le financement des entreprises.</li> </ul>
	----- <b>Modifications récentes</b> -----	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme profonde des marchés monétaire et financier (libéralisation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme des marchés monétaire et financier (moins importante qu'en France).</li> </ul>
<b>Concurrence et activités productives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique industrielle menée par l'état central.</li> <li>• Réglementation de la concurrence.</li> <li>• Réglementation des prix.</li> <li>• Entreprises publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de "politique industrielle" mais interventions circonscrites de l'état central et des Länder Rôle du système bancaire dans les décisions des entreprises.</li> <li>• Réglementation de la concurrence.</li> <li>• Liberté des prix.</li> <li>• Entreprises publiques : part légèrement plus faible qu'en France.</li> </ul>
	----- <b>Modifications récentes</b> -----	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libération des prix.</li> <li>• Privatisations: intenses (1986-88) puis à un rythme plus lent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privatisations : faible ampleur.</li> </ul>
<b>Force de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'enseignement centralisé (compromis institutionnalisé) et importance de importance de la formation générale.</li> <li>• Sécurité sociale (compromis institutionnalisé).</li> <li>• Conventions collectives à caractère national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement relevant des Länder. Importance de l'enseignement professionnel et technique et de la formation dans les entreprises.</li> <li>• Sécurité sociale (compromis institutionnalisé).</li> <li>• Codétermination (compromis institutionnalisé).</li> <li>• Conventions collectives à caractère régional.</li> </ul>

**Figure 4 (suite)**

	----- Modifications récentes -----	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tentatives répétées de réforme du système d'enseignement.</li> <li>• Tensions sur la sécurité sociale (financement, organisation).</li> <li>• Incitation aux négociations dans l'entreprise.</li> <li>• Encouragements de la flexibilité (travail à durée limitée, temps partiel, différenciation des contrats de travail). Licenciements facilités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tensions sur la sécurité sociale (financement).</li> <li>• Fréquents allègements fiscaux pour les ménages (atténuent les revendications salariales).</li> <li>• Extension de la codétermination.</li> <li>• Encouragements de la flexibilité (travail à durée limitée, temps partiel, différenciation des contrats de travail).</li> </ul>
Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centralisation élevée.</li> <li>• Planification indicative.</li> <li>• Objectif : plein-emploi, croissance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décentralisation.</li> <li>• Place importante des régions.</li> <li>• Economie de marché sociale.</li> <li>• Coordination partielle entre les niveaux administratifs (réformes de 1967 et de 1969).</li> <li>• Objectif : stabilité des prix; croissance compatible avec la stabilité des prix; exportations.</li> </ul>
	----- Modifications récentes -----	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décentralisation.</li> <li>• Perte d'influence de la planification.</li> <li>• Importance accrue de l'objectif de compétitivité et de stabilité des prix.</li> </ul>	
Articulation entre l'économie nationale et l'économie internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système monétaire européen : exerce une contrainte; moyen d'imposer la rigueur.</li> <li>• Dévaluations à intervalles espacés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système monétaire européen : n'exerce pas de contrainte; moyen de faciliter la compétitivité.</li> <li>• Gestion du change avec le dollar comme contrainte.</li> </ul>
	----- Modifications récentes -----	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la contrainte extérieure; compétitivité comme priorité.</li> </ul>	

Source : D'après André, Delorme (1990).

## Résumé

La recherche d'un principe unifié de présence de l'état, sous l'angle économique, susceptible de permettre une théorisation opératoire, sanctionnée par la comparaison internationale, impose de trouver un compromis entre la nécessaire simplification d'un schéma théorique et son aptitude à subir l'épreuve de sa pertinence opératoire. Devant un objet complexe, l'incertitude et la méconnaissance sont la règle. Elles imposent une stratégie heuristique de construction méthodique du problème, à l'intérieur de laquelle, dans une étape ultérieure, pourra être délimité l'espace de pertinence, nécessairement local, de schémas algorithmiques. L'approche de *l'état relationnel intégré complexe* (ERIC) et le concept de *mode de présence publique en économie* (MPPE) proposés dans cet essai offrent une première réponse dans le vaste agenda qu'ouvre cette perspective.

## Summary

The search for a unified principle to account, from an economic point of view, for the presence of the state, imposes a compromise between the necessary simplifications of a theoretical framework and the operational and comparative requirements of empirical work. With a complex object, uncertainty and ignorance are the rule, and they impose a specific heuristic strategy. The problem must be constructed methodically so that, in a further stage, it becomes possible to delimitate the space of relevance, necessarily local, of the framework. The Complex Integrated Relational State approach (ERIC) and the concept of Mode of Public Presence in the Economy (MPPE) proposed in this article offer a first answer to the vast programme opened by this perspective.